

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/137 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2021/21	

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 94

Votants : 103

POUR : 100 (%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix-sept février deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Date de la convocation : 09/02/2021

Mme Valentine DION est élue secrétaire de séance.

Avant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, GELHAYE Martine, GUERIN Anne-Marie, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. ALBAUD Gilles, AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Franck, GROSSELIN Jacques, HANNEQUIN Laurent, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, LABBE José, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean-Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

Représentés : Mmes BECHARD Isabelle a donné pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme FESTUOT Annie a donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme LESUEUR Patricia a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, Mme MARCHERAS Laëtitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et MM. M. DESGEORGES Marc a donné pouvoir de vote à M. LEBON Christophe, M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme NAUDIN Muriel, M. LAIES Benoit a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno.

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE VOUZIERS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE – ANNEXE FINANCIERE MARS A AOUT 2021

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « *Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la communauté* » ;

Vu la délibération n°DC2020/97 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la convention financière tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour la période de janvier à février 2021 ;

Considérant la volonté de la FRMJC de ne pas renouveler cette convention à partir de septembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'APPROUVER l'annexe financière 2021 pour la période de mars à aout 2021 à la convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise telle qu'annexée à la présente délibération.
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Président

Benoit SINGLIT


Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

22 FEV. 2021

22 FEV. 2021

**Convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de
la Ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise Ville de Vouziers / FRMJC CA**

Annexe financière 2021

Frais engagés par la FRMJC CA : 83 299,81 €

>>> Mars – Août 2021 :

Prise en charge Ville de Vouziers (80%) 21658 €

Prise en charge 2C2A (20%) 5414 €

FRMJC 14575 €

A Reims, le 07/01/2021

Le Président de la FRMJC CA,



Monsieur Jean-Paul HUBERT

Le Président de la Communauté
de Communes de l'Argonne
Ardennaise,

Monsieur Benoit SINGLIT

Le Maire de Vouziers,

Monsieur Yann DUGARD